REPUBLIQUE DU NIGER

**MINISTERE TRANSPORTS ET DE L’EQUIPEMENT**

*Fraternité-Travail-Progrès*

***SECRETARIAT GENERAL***

Projet d’Amélioration de la connectivité dans le Nord-Est Niger

(PACNEN)



**Plan d’Action VBG/EAS/HS dans le cadre du financement additionnel du PACNEN**

**Décembre 2024**

1. **INTRODUCTION**

Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu de la Banque mondiale (Association Internationale pour le Développement)[[1]](#footnote-2) un Financement Additionnel (FA) du PACNEN, pour financer les activités qui concourent à conforter les objectifs ne pouvant pas être financés dans l’enveloppe du PACNEN (P171793).

Dans ses efforts inlassables de lutte contre la pauvreté, d’améliorer le capital humain et les conditions de vie des populations, surtout du monde rural, le Gouvernement du Niger s’est doté d’une politique nationale de développement économique et social, qui s’est fixée comme but principal, le développement socio-économique durable qui passe indélébilement par la construction d’infrastructures routières durables. C’est dans cette optique que s’inscrit la mise en œuvre du Projet d’Amélioration de la Connectivité dans le Nord Est du Niger (PACNEN). Cette amélioration de la Connectivité est vitale non seulement pour les échanges commerciaux entre les zones agricoles excédentaires du sud et le nord du pays mais aussi pour les échanges entre les trois pays, l’Algérie, le Niger et le Nigeria. L’objectif du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est justement de permettre la réalisation de cette vision d’intégration sous-régionale du gouvernement.

1. **Description du financement additionnel du PACNEN**

L’objectif général de développement proposé par le Financement Additionnel est de’" **conforter les objectifs du PACNEN ne pouvant pas être financés dans l’enveloppe du celui-ci.** Ce Financement Additionnel (FA) comprend 5 composantes (i) Réhabilitation de la section Tiguidit - Agadez ; (ii) Amélioration de l’Indice d’Accessibilité Rurale (IAR) du pays, (iii) Préservation du patrimoine routier national ; (iv) Appui des PME du secteur BTP enfin, (v) Mise en place d’un appui institutionnel. A travers la mise en œuvre de ces cinq composantes, le FA ambitionne d’explorer cinq thèmes complémentaires et transversaux, ceci aux fins de rentabiliser ses investissement et honorer les engagements politiques du Gouvernement à l’endroit des citoyens le long de ce corridor ; à savoir : (1) la réhabilitation du tronçon Tiguidit-Agadez (62 *Km),* , (2)l’ amélioration des conditions de vie des communautés riveraines du corridor et de la RN11-Nord au travers la construction de 205 km de route rurale, (3) la préservation du patrimoine routier national, (4) le renforcement de capacité des PME du secteur des BTP et (5) le renforcement des capacités techniques, institutionnelles des services étatiques.

1. **Situation sociale des zones d’intervention du Financement Additionnel du PACNEN**

La population de la zone du FA composée de celle de Tanout est estimée 195512 habitants pour Tanout (PDC 2019-2023), et pour Aderbissinat, elle est estimée à 35320 habitants dont 18398 hommes (52%) et 16 922 femmes (48%), avec une densité de 1,4 hbt/Km². Dans la zone de Tanout, les flux migratoires dominants liés à l’exode rural, en particulier les populations du sud sont contraintes par les effets conjugués de la poussée démographique et la pression foncière de plus en plus expansionniste, à aller plus loin et à s’installer sur des terres pastorales de la partie Nord pour y pratiquer une agriculture de subsistance, et des emplois saisonniers (intersaison), notamment pour les jeunes en âge de travail, voire comme domestiques, surtout pour les jeunes filles; et pour les jeunes garçons comme gardiens du cheptel (*éleveurs en herbe, chargés de faire pêtre le bétail*).

Sur le plan agricole et d’élevage, le trait caractéristique majeur de la population est qu’elle vit principalement de l’élevage et de l’agriculture qui se pratique sous pluie, où quelques rares champs de mil sont ensemencés. Elle se pratique par la suite, sous forme irriguée dans les vallées et les retenues réalisées comme à Kéllé Kellé ou Abalama.

1. **CONTEXTE DE L’INTEGRATION DU VOLET RELATIF AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) DANS LE CADRE DU PACNEN**

L’intégration du volet VBG dans le cadre du PACNEN se justifie par les résultats de plusieurs études1 menées au cours de ces trois dernières décennies sur les questions de promotion de la femme et celles relatives aux inégalités de genre. Ces études ont montré que les VBG constituent un phénomène universel dont l’éradication retient l’attention et l’engagement de la communauté internationale, les VBG étant une réalité aussi bien européenne qu’asiatique ou africaine.

En 2021, la deuxième édition de l’étude sur « l’ampleur et les déterminants des Violences Basées sur le Genre au Niger » (UNFPA  2015 révèle que : "au cours des douze derniers mois, la prévalence des VBG parmi les enquêtés ayant déclaré avoir déjà subi une VBG au cours de leur vie est estimée 10,0% dont 13,8% chez les femmes contre 4,9% chez les hommes.

Selon cette étude de 2021, a Zinder et à Agadez les indicateurs sur les VBG sont respectivement de 14, 6% et 12,3% chez les femmes. Dans le département de Tanout, la base des données de l’année 2024 du service régional de la promotion de la femme et de la protection de l’enfant est très illustrative de l’existence des violences sur les femmes et les filles : 18 cas d’agression sexuelle sur les femmes, 15 cas de viol sur les femmes, 6 cas d’abus sexuel sur des mineures jeunes filles.

Ce qui montre qu’au Niger en général et à Zinder (zone d’intervention du PACNEN) en particulier, les femmes sont plus susceptibles d’être victimes de violences basées sur le genre. Ces violences prennent entre autres les formes de harcèlement sexuel, d’agression sexuelle, de viol conjugal, de privation de droit économique, d’exploitation du travail de la femme et de la fille, etc.

Il existe un risque élevé de violence basée sur le genre (VBG), y compris d’exploitation et d’abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS) dans les zones du projet évaluées à l’aide de l’outil d’évaluation des risques de la Banque mondiale. Ce niveau de risque est élevé car il est anticipé que le projet favorisera l’afflux d’ouvriers masculins et des travaux seront menés dans les communautés où les taux de violence sexiste sont déjà les plus élevés du pays, alors que d’autres facteurs de risque existent, tels que les niveaux élevés de pauvreté, rendant ces populations plus vulnérables au risque VBG. Il peut aussi y avoir des difficultés à superviser certaines activités du projet compte tenu de la situation de conflit dans la zone d'intervention. Il existe également des problèmes de sécurité dans la région de Zinder qui pourraient compliquer la supervision des travaux.

Le projet a déjà réalisé plusieurs activités dans plus de 70 villages dans les communes de Tanout et Aderbissinat. Dans les nouveaux villages de Tanout et de Aderbissinat, le projet veillera (dans la mise en œuvre de ses activités) à ce que les droits des femmes soient reconnus et pris en compte durant tout le processus de planification, d’exécution et de suivi des activités. Aussi, le projet apportera son appui pour faire connaître aux populations locales les lois qui protègent les femmes et les filles à travers des moyens de communication adaptés et efficaces. Des mesures d’atténuation des risques seront intégrées dans un plan d’action spécifique en matière d’EAS/HS, qui prévoit :

* le recrutement d’une ONG VBG pour implémenter les activités du plan d’action VBG/EAS/HS de l’ UGP;
* des consultations régulières avec les femmes et les filles sur les risques liés au projet ;
* un code de conduite qui devra être lu et signé par tout le personnel du projet avec des clauses spécifiques sur les VBG;
* la mise en place d’un accès aux services médicaux, psychosociaux et juridiques en matière de VBG travers l’actualisation de la cartographie des prestataires des services VBG;
* La mise en œuvre d’un programme de formation sur les VBG/EAS/HS et les droits des femmes et des enfants aux communautés, aux leaders communautaires, aux agents et travailleurs de l’entreprise, de la MSV et aux travailleurs des structures sous-traitantes de l’entreprise
* la conception et la mise en œuvre d’une stratégie de sensibilisation qui informent les travailleurs et les membres de la communauté sur les codes de conduite, et les points d’entrée pour signaler les plaintes en matière d’EAS/HS par le MGP.

Les plaintes liées aux VBG/EAS/HS sont considérées comme des plaintes sensibles qui seront traitées par le MGP du projet à travers des canaux bien spécifiques permettant de garantir la confidentialité et le respect des personnes concernées, et en suivant un protocole de responsabilité et de réponse pour les références aux services de VBG. Ces aspects seront développés au cours des formations des membres des comités de gestion des plaintes et notamment les points focaux VBG et les autres points d’entrées confidentiels qui seront identifiés lors des consultations communautaires.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Plan d’action de prévention et de réponse aux VBG, Exploitations et Abus Sexuels (EAS) et de Harcèlements Sexuels (HS) du Projet d’Amélioration de la Connectivité dans le Nord Est du Niger (PACNEN), Financement additionnel**  **2025-2027**  **Projet d’Amélioration de la Connectivité dans le Nord Est du Niger (PACNEN) ( P171793) , Financement additionnel**  **Date du plan d’action EAS/HS : Décembre 2024 Niveau de risque EAS/HS : Elevé** | | | | | | | |
| **Activités/mesures d’attenuations** | **Responsable de l’action** | | **Echéances** | **Coût de l’activité** | **Responsable du suivi et du reporting** | | **Indicateurs de suivi** |
| **Acteur responsable** | **Acteurs impliqués** | **Acteur responsable** | **Acteurs impliques** |
| Elaborer un plan d’action de prévention et de réponses aux VBG/EAS/HS | SVBG | SSS | Décembre 2024 | PM | SVBG | Coord. | -Un plan d’action de prévention et de réponses aux VBG/EAS/HS est élaboré  -Le plan d'action est régulièrement mis à jour |
| Recruter une ONG VBG pour appuyer la mise en œuvre du plan d’action de prévention et d’atténuation des VBG/EAS/HS | SPM | SVB, SSS, Coord,DPF/PE | Aout 2025 | 480 000 000 | SPM | SVBG | -Une ONG est recrutée  -Nbre de survivantes qui ont reçu des services de lutte contre la violence basée sur le genre financés par le projet (ventilées par type de service, lien avec le projet (O/N), etc.)  -Nbre de référencement vers les services de lutte contre la VBG |
| Mener des consultations/informations communautaires sur les risques de VBG/EAS/HS potentiellement lies aux activités du projets y compris les mesures d’atténuations prévues | ONG VBG | SVBG | 1 fois par trimestre sur | Budget ONG VBG | ONG VBG | SVBG | -Nbre de femmes et filles participant à des consultations sexo-spécifiques/nombre total de membres de la communauté consultés (PMPP)  -Nbre de groupes de discussion menés uniquement avec des femmes (PMPP)  -Nbre d'OSC défendant les droits des femmes et des filles, des enfants et des personnes handicapées consultées |
| Mettre à jour la cartographie des prestataires des services VBG et actualiser le protocole de référencement pour la prise en charge des survivant-es. | Septembre 2025 | ONG VBG | SPF/PE | Budget ONG VBG | ONG VBG | SVBG, Coord. | -La cartographie VBG est mise à jour  -Des Protocoles de référencement localisés disponibles pour tous les zones de mise en œuvre du projet (ventilés par région) |
| Faire signer les codes de bonne conduite pour les travailleurs des entreprises, l’ensemble du personnel du projet,prestataires services et toute parties prenantes impliquée dans la mise en œuvre des activités du projet | Duree du projet | SVBG | ONG VBG | PM | SVBG | Coord. | -Des normes comportementales ou CdC qui traitent de l'EAS/HS sont en place  -Nbre de sessions de formation réalisées pour les acteurs du projet sur les normes comportementales ou CdC  -100% des travailleurs de l’entreprises, du personnel du projet, des prestataires de services et des parties prenantes ont signé le code de conduite |
| Mettre à jour le manuel de Gestion des Plaintes (MGP) sensibles aux VGB/EAS/HS, pour le projet précisant les procédures et délais de traitement administratif (y compris les procédures de vérification), de rapportage des plaintes ainsi que les voies accessibles auxcommunautés et les principes directeurs de l’approche centrée sur les survivantes y compris le maintien de la sécurité et confidentialité | Octobre 2025 | SSS | SVBG | PM | SSS | SVBG | -Le manuel de gestion des plaintes sensible aux VGB/EAS/HS, pour le projet précisant les procédures et délais de traitement administratif (y compris les procédures de vérification), de rapportage des plaintes ainsi que  -les voies accessibles auxcommunautés et les principes directeurs de l’approche centrée sur les survivantes y compris le maintien de la sécurité et confidentialité est mis à jour |
| Mettre en place et former des points focaux VBG et redynamisation des comités de plaintes | Aout 2025 | ONG VBG | SVBG, SSS | Budget ONG | ONG VBG | SVBG | Nbre points focaux mis en place et formes  Nbre de comites de plaintes redynamises |
| Élaborer un cadre de responsabilisation et d'intervention en fonction des leçons tirées de l'intervention en cas d'incident et d'autres commentaires. Inclure ce cadre dans le Manuel d’Operation du projet. | Novembre 2025 | SVBG | SSS | PM | SVBG | SSS | -Le projet dispose d'un cadre de responsabilisation et d'intervention dans le cadre du PGES |
| Former les travailleurs du projet sur les comportements attendus et les interdictions liées à EAS/HS, MGP et aux services de soutien, les moyens de déposer une plainte, etc. | Une fois par trimestre | SVBG | SSS | PM | SVBG | SSS | -Nbre d'acteurs du projet formés au CdC / # total d'acteurs du projet actifs au cours de la période de référence  -Les acteurs du projet sont formes  -Le coordinateur du MGP a été formé à l'approche centrée sur les survivantes |
| Sensibiliser toutes les parties prenantes du projet à l'approche du projet en matière de gestion des risques EAS/HS | Nov 2025  Mars 2026 | SVBG | ONG VBG, SSS | 20 000 000 | SVBG | Coord. | -Nbre d’atelier de formations des parties prenantes organisée  -Nbre de parties prenantes formées désagrégées par sexe |
| Former et sensibiliser les FDS sur le code de conduite et les VBG/PEAS/HS, les comportements inacceptables sur les bases vie et le chantier | 1 formation par trimestre ( 4 ateliers par an) | ONG VBG | SVBG | Budget ONG | ONG | SVBG | -Nbre de FDS sensibilisés et formes  -Nbre de formation organisées |
| Former le personnel de l’entreprise sur les VBG/EAS/HS et les comportements inacceptables sur les bases vie et le chantier | 1 fois par semestre | Entreprise | ONG VBG | Budget entreprise | Entreprise | ONG | -Nbre d’ateliers de formations réalisées  -Nbre de personnes formées par sexe |
| Former les points focaux sur VBG/EAS/HS, le référencement, l’approche centrée sur la survivante | 1fois par trimestre | ONG VBG | SPF/PE | Budget ONG VBG | ONG | SVBG | -Nbre d’ateliers de formations réalisées    -Nbre de personnes formées par sexe |
| Former les prestataires de services VBG (agents de santé, agents assistance juridique, travailleurs sociaux etc.) | 1 formation par semestre ( 2 ateliers par an) | ONG VBG | SPF/PE | Budget de l’ONG | ONG | SPF/PE, SVBG | -Nbre de prestataires touches  -Nbre de personnes formes -rapport de formation disponible |
| Sensibiliser les communautés sur l'EAS/HS, les normes de conduite, le MGP et les services VBG disponibles :  -  -Intégrer dans les termes de référence la responsabilité de l'acteur de sensibilisation sur les MGP ou de l'acteur de la VBG à mobiliser pour l'assistance technique EAS/HS  -Élaborer et examiner régulièrement du matériel de sensibilisation, des messages, des matériel IEC, etc., en fonction des commentaires de la communauté, des consultations et de l'évolution de la compréhension des risques. | Tous les mois | ONG VBG | SVBG | Budget ONG SVBG | ONG | SVBG | -Nbre d’outils de communication/affiches élaborés,  -Nbre de membres de la communauté ciblés par la sensibilisation (ventilés par sexe)  -Nbre d’affiches/messages affiches sur les chantier, les bases vies et dans les villages cibles |
| Définir clairement les exigences et les attentes en matière d'EAS et de HS, y compris en matière de CdC, dans les documents d'appel d'offres et les contrats :  -Inclure dans les documents d'appel d'offres les exigences relatives au CdC, à la formation des travailleurs, aux rapports EAS/HS, etc., en fonction du plan d'action du projet et du niveau de risque (éléments clés déjà sur AOI dans DTAO).  -Expliquer aux soumissionnaires les exigences en matière d'EAS/HS.  -Évaluer la proposition d'atténuation des risques liés à l'EAS/HS dans le cadre de l'évaluation de l'appel d'offres.  -Les exigences en matière d'EAS/HS sont reflétées dans le PGES-C et font partie de l'évaluation de l'offre, y compris le cadre de responsabilisation et d'intervention de l'entrepreneur.  -Exigences relatives à l'EAS/HS dans les contrats de consultants avec des clauses d'escalade en cas de non-conformité.  Les coûts de l'EAS/HS sont clairement reflétés dans les contrats (c'est-à-dire les postes de l'estimation quantitative pour des activités EAS/HS clairement | Tout au long du projet | SVBG | SPM | PM | SVBG | SPM | -Les exigences et les attentes en matière d'EAS/HS sont clairement définies dans les documents d'appel d'offres (O/N)  -Les exigences et les attentes en matière d'EAS/HS sont clairement définies dans les documents d'approvisionnement |
| Prise en compte des exigences et attentes en matière VBG/d’EAS/HS dans le MOP, et l ensemble des instruments de sauvegarde | Tout au long du projet | SVBG | SSS | PM | SVBG | SSS | -Nbre de documents de sauvegrades elabores qui prennent en compte les exigences en matieres d'EAS/HS |
| Mener des missions de suivis/supervisions des activités VBG/PEAS/HS de l’entreprise et de l’ONG VBG | Une fois par trimestre sur les 2 ans | SVBG | ONG VBG, UGP, ST | 40 000 000 |  |  | -Nbre de missions réalisées  - Les rapports de suivi/supervision disponibles |
| Assurer le suivi, contrôle qualité de la mise en œuvre des activités EAS/HS | Tout au long du projet | DPF/PE | SVBG | 40 000 000 | DPF/PE | SBVG, Coord | -Nbre de mission réalisées  -Dysfonctionnements et les réussites documentes  -Des rapports de missions disponibles |
| Evaluation des risques sous-jacents en matière d'EAS/HS du projet dans le cadre de l'évaluation sociale du projet et s'assurer que les risques liés à l'EAS/HS sont reflétés de manière adéquate dans tous les documents E&S relatifs aux projets CGES/PGES, PGES-C, PMPP, PGMO, etc.) | Chaque semestre | ONG VBG | ST, SVBG | Budget ONG | ONG VBG | SVBG, Coord. | Risques sous-jacents d’EAS/HS sont évalués  Un rapport est disponible |
| Recruter un consultant pour faire l’audit de la mise en œuvre du plan d’action VBG | Fin 2025-debut 2026 | SPM | SVBG, Coord | 10 000 000 | SVBG | SPM, Coord. | Un rapport d'audit est disponible |
| Cout total | 590 000 000 | | | | | | |

**xxxxxxx**

1. - Il est important de situer l’origine même des fonds, vue que le **Groupe de la Banque Mondiale (GBM)** est composé de 5 sous-institutions différentes, touchant des clients différents et appliquant des normes environnementales et sociales (NES) relativement différentes avec des contraintes spéciales/spécifiques. **L’AID** (***Association Internationale pour le Développement***) est une d’elles. Elle couvre/appuie principalement des pays en voie de développement comme le Niger, et applique les présentes NES sur lesquelles ce projet est formulé. [↑](#footnote-ref-2)